



Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive
Service bibliothèque

Décision n° 2023-24

Objet : Contrat de prestation de services avec l'association *Science & télévision*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est intéressant pour la médiathèque municipale d'organiser pour le public qui la fréquente, et dans le cadre de *La Science se livre*, une projection-débat du film « Océans, le nouvel eldorado », le samedi 11 février 2023 à 16h accompagnée d'une intervention scientifique,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services proposé par Monsieur Fabrice ESTÈVE, président de l'association *Science & Télévision* située, 204, rue du Château des Rentiers à PARIS (75013), relatif à l'organisation d'une projection suivie d'un débat, dont les frais s'élèvent à la somme forfaitaire de 500,00 € TTC.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 18 janvier 2023




Philippe LAURENT